

Fiche Action G1 :

Habiter dans la cité :

- Des solutions adaptées d'habitat
- Un parcours accompagné

Constats :

Les constats issus du diagnostic sont les suivants :

- Le manque d'offre adaptée selon les territoires du département (dispositif de logement accompagné, logements sociaux...)
- La difficulté d'avoir un parcours résidentiel sans rupture pour des personnes présentant un handicap psychique
- Délais d'attentes importants
- Manque de places (logement adapté accompagné, logement social)
- Complexité des montages juridiques et financiers /l'articulation des politiques
- Inadéquation entre offre logement, transports, services ...
- La difficulté d'avoir un parcours résidentiel sans rupture pour des personnes présentant un handicap psychique
- Réticence des bailleurs par manque d'étayages sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Risque d'expulsion démultiplié par un défaut d'espace de traitement collectif des situations
- Les espaces pluri professionnels de concertation ont des réalités de fonctionnement différent sur le territoire et ne sont pas structurés de façon homogène sur le territoire pour traiter des situations complexe. Perte de chance quand perte du logement sur le parcours, il y a des choses à renforcer et à rendre cohérent et qui ne soit pas trop territoire dépendant. Lien avec action sur instance de concertation en renforçant la partie logement.

Description de l'action

Le respect des droits fondamentaux passe par celui de disposer d'un toit. Des réponses existent en la matière mais la multiplicité des dispositifs rend peu lisible l'offre dans ses différentes dimensions. Un état des lieux partagés s'impose afin proposer un outil de lisibilité aux acteurs.

L'offre existante doit aussi être complétée notamment dans des territoires particulièrement en tension, mais aussi enrichie de dispositions spécifiques en particulier à destination des jeunes.

Afin de garantir un accès satisfaisant et un maintien dans le logement, l'accompagnement est souvent essentiel. Il doit mobiliser les compétences nécessaires et présenter des garanties adaptées dans son intensité et sa durée pour sécuriser la personne, le bailleur et l'environnement.

L'articulation, la concertation entre les acteurs est nécessaire pour pouvoir s'inscrire dans une logique de parcours mais aussi pour éviter des pertes majeures de chances : expulsions, défaut de réactivité dans la mise en place des compensations nécessaires à un retour chez soi.

Axe G : soutenir l'inclusion citoyenneRappel des objectifs opérationnels

- Disposer et rendre visible une offre variée d'habitat adaptée sur chacun des territoires
- Coordonner les interventions dans une logique de parcours
- Mettre en place des accompagnements sécurisant l'accès, l'investissement et le maintien dans le logement
- Réduire les risques de pertes de chances (expulsion) par la mise en place de dispositions réactives de coordination ou d'accompagnement

Pilote(s) :

- DDCSPP :
M. COETMEUR
- CPT (CHGR):
Mme LE DROGOU
- GCSMS Cap santé mentale :
Mme LAGARDE (APASE)
M. MOUZELARD (ADAPEI)

Contributeurs :

- Bailleurs sociaux
- CLH (Rennes Métropole)
- Sous-Préfectures
- UNAFAM
- Représentants des GEM
- SIAO 35
- ADO HLM
- Opérateurs – pensions de famille, accueil familial, habitats regroupés, maisons relais, résidences accueil
- CD 35
- ALFADI
- Associations des bailleurs privés SOLIHA (ancien PACTARIM)
- CPT
- Représentants médico-sociaux
- SAVS – SAMSAH
- APASE (ASL et protection juridique des majeurs)
- MAIA / CLIC / PTA

Articulation politiques publiques et démarches territoriales

- Projet Régional de Santé Bretagne 2018-2022
- Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) : Fiche action n° 10 « Logement adapté/ Logement ordinaire pour les personnes présentant des problématiques de santé ».
- Le pacte de coordination des acteurs de l'insertion d'Ille et Vilaine, 2018-2022
- Schéma départemental en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2015-2022
- Schéma départemental de l'action sociale de proximité, 2018-2023
- Réponse Accompagnée Inclusive
- Conférence des financeurs de l'habitat inclusif
- Un chez-soi d'abord
- Travaux du CRSM

Déclinaison	Modalité de réalisation des phasages	Référents de phasage	Calendrier	Moyens nécessaires
1) Participer à la réalisation d'une « cartographie » / un état des lieux des dispositifs existants	1.1) Réalisation d'un outil transversal (Handicap, santé, social) 1.2) Définition d'une stratégie de diffusion de cet outil et d'actualisation	DDCSPP, CD 35, CPT	- Dès 2020	- Moyens techniques - Articuler avec l'action A1
2) Renforcer une offre de logement adaptée répondant à des besoins divers et évolutifs	- Faire évoluer une partie du parc en résidence accueil en milieu diffus. - Argumenter pour des priorisations dans les programmes habitats dans les zones en tension - Capter l'offre privée en la sécurisant par une garantie d'accompagnement - S'organiser pour se saisir des opportunités de programmes ou d'appels à projet émergents. - Construire une offre spécifique pour des publics « jeune » prenant en compte : l'émergence des pathologies, la précarité économique,...	CLH / DDCSPP/ CPT - CPT / CD /DDCSPP	2020-2025 -Elaboration 2021, puis Mise en place d'une expérimentation	- Inscription dans les projets d'établissement et les règlements des politiques publiques, prise en compte dans les financements - Mobilisation de crédits nationaux pour financer plateforme territoriale d'accompagnement, - Autre financement possible (FSL) - Financements croisés - Inscription dans les appels à projets
3) Créer les conditions favorables au dynamique de parcours logement	3.1) Dans le logement de droit commun, sécuriser les transitions par un accompagnement de l'ensemble des phases du parcours logements et économiquement via la mobilisation du fond de garanti (modèle FSL) 3.2) Dans le médico-social étudier les modalités de mises en place dans les périodes d'essais avec possibilité de retour en arrière	GCSMS Cap santé mentale / FSL		Inscription dans les projets d'établissement et les politiques publiques
4) Accompagner l'accès et le maintien dans le logement	4.1) Sécuriser l'accompagnement - Organiser les conditions d'un accès très rapide à une accompagnement type SAVS/SAMSAH pour des personnes dont la situation clinique compromet leur maintien ou retour dans le logement. - Envisager une adaptation de l'offre SAVS/SAMSAH au regard des besoins - Pour les accompagnements ASL renforcer les compétences spécifiques en santé mentale des équipes et/ou formaliser la coopération avec la psychiatrie. - Dans les dispositifs en création (logement inclusif), envisager de renforcer l'accompagnement en l'adossant à des compétences d'accompagnement spécialisé (financement croisé) ASL+ 4.2) Identifier les modalités de coordination des interventions en fonction des situations - Pour les personnes accompagnées : Réactualiser les réunions de « synthèse », dans une approche globale, associant l'ensemble des acteurs autour d'une situation (actuel, d'amont et d'aval) - Pour les personnes principalement en soins psychiatriques, (hospitalisation et ambulatoire): s'appuyer sur le service social hospitalier - Pour les personnes sans référence identifiables ou stabilisées : solliciter le CLIC (ou DAC) pour l'organisation d'un colloque des potentiels intervenants 4.3) Prévenir la perte de logement dans les périodes d'aggravation clinique en envisageant le développement d'une offre d'accueil temporaire dans les établissements médico-sociaux en s'appuyant sur des modèles existants.	GSCMS CAP Santé Mentale / CPT	2020 : conception 2022 -2023 : mise en place Au cours du PTSM	- Nouveau dispositif, - Adaptation de l'offre 4.2) Développer la téléconférence comme modalité pour ces réunions - Inscrire les synthèses inter-institutions dans les projets d'établissements. - Dans les contrats individuels de prise en charge noter les dynamiques partenariales. - Modéliser une grille d'analyse des situations partagées - Pour la psychiatrie, organiser des délégations pour participer à ce type d'instances 4.3.) Prévoir des conventions qui autorisent ces modalités.

Modalité de l'évaluation

Action	Résultat attendu	Modalité d'évaluation
Habiter dans la cité : - Des solutions adaptées d'habitat - Un parcours accompagné	- Disposer et rendre visible une offre variée d'habitat adaptée sur chacun des territoires - Coordonner les interventions dans une logique de parcours - Mettre en place des accompagnements sécurisant l'accès, l'investissement et le maintien dans le logement	- Observation quantitative et qualitative des actions conduites - Analyse de monographie d'un échantillonnage de parcours

Points de vigilance

La mise en place d'un accueil temporaire doit être préalablement associée à un accompagnement pour une solution définitive.

